



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE
DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE RAPPORT SUR L'EXÉCUTION
DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 ET LES
ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA CESAP :
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

(Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT À SA PREMIÈRE SESSION**

RÉSUMÉ

La première session du Comité de l'environnement et du développement s'est tenue à Bangkok du 2 au 4 décembre 2009. Le Comité a discuté des tendances et examiné les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement et du développement, s'agissant en particulier de la mise en œuvre de l'approche de la croissance verte adoptée à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en 2005. Il s'est également penché sur les difficultés liées à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et aux services énergétiques, ainsi que sur les problèmes de logement pour les pauvres, et les mesures nécessaires pour y faire face. Il s'est mis d'accord sur un certain nombre de questions à discuter concernant les préparatifs de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Il s'est par ailleurs déclaré globalement satisfait de la liste des produits proposés pour inclusion dans le programme de travail pour 2010-2011.

La Commission voudra bien examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son intention qui figurent dans le chapitre I. Elle voudra bien également donner des directives au secrétariat à leur sujet.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION.....	2
A. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement.....	2
B. Planification des programmes	4
II. TRAVAUX.....	4
A. Groupe de haut niveau sur les grands problèmes, les possibilités et la voie à suivre dans le domaine de l'environnement et du développement.....	4
B. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement.....	6
C. Planification et suivi des programmes.....	11
D. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-sixième session.....	14
E. Questions diverses.....	14
F. Adoption du rapport	14
III. ORGANISATION	14
A. Ouverture, durée et organisation de la session	14
B. Participation	14
C. Élection du bureau.....	15
D. Ordre du jour	15
Annexe: Liste des documents	17

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement

1. Intégration de la durabilité environnementale dans les politiques de développement

1. Réaffirmant l'importance de l'intégration de la stabilité de l'environnement dans les politiques de développement, notamment par le modèle de la croissance verte, et notant qu'un nombre croissant de politiques et initiatives nationales favorables à la croissance verte étaient en cours d'élaboration ou d'exécution dans la région, le Comité a recommandé le renforcement de la coopération régionale pour poursuivre l'élaboration et l'application de diverses stratégies, notamment la stratégie de croissance verte, pour le développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

2. Le Comité a demandé que le secrétariat continue à aider les membres et membres associés à définir et appliquer en priorité des politiques offrant des solutions gagnant-gagnant aux fins suivantes : a) adopter un modèle de développement à faible émission de carbone, en suivant notamment l'approche des coavantages et b) intégrer des mesures d'adaptation et d'atténuation aux politiques de développement.

3. Il a recommandé le renforcement de la coopération régionale et multilatérale afin de rendre la technologie verte accessible à un coût abordable pour les pays en développement. Il a également recommandé de promouvoir les activités de recherche-développement en collaboration et le transfert de technologie pour les technologies vertes, financé en particulier par des fonds publics.

4. Le Comité a recommandé de renforcer les programmes existants de coopération sous-régionale en matière d'environnement, notamment le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement (NEASPEC), et de promouvoir les échanges de savoir et de données d'expérience entre les sous-régions pour traiter de problèmes communs tels que les tempêtes de poussière et de sable.

5. Il a recommandé d'établir un recueil systématique des réalisations et des enseignements résultant de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre¹, adoptée à la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, en 2000, et du Réseau sur la croissance verte de l'Initiative de Séoul², qui avait été proposé à la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, en 2005. Ce recueil serait présenté à la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement pour servir de base à des initiatives de suivi, notamment le développement de villes écologiques, en s'appuyant sur l'expérience tirée de ces initiatives et des autres initiatives pertinentes dans la région.

6. Le Comité a demandé à la CESAP et aux autres organismes des Nations Unies, aux institutions financières comme la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, aux pays développés d'Asie et d'Europe et aux entreprises du secteur privé d'apporter leur soutien et leur aide pour l'organisation de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

2. Élargissement de l'accès aux services pour un développement durable et socialement inclusif : eau, assainissement, énergie, transport et logement

7. Notant qu'il importait d'assurer aux populations de la région de l'Asie et du Pacifique, quel que soit leur niveau de revenu, un accès à des services adéquats de logement, d'électricité, d'eau salubre et de transport, le Comité a suggéré que le secrétariat redouble d'efforts pour aider les pays dans ce domaine, eu égard notamment aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2000, Kitakyushu, Japan, 31 August-5 September 2000 : Ministerial Declaration, Regional Action Programme (2001-2005) and Kitakyushu Initiative for a Clean Environment* (ST/ESCAP/2096) (publication des Nations Unies, numéro de vente E.01.II.F.12), troisième partie.

² Voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005* (ST/ESCAP/2379) (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.31), Annexe III.

8. Conscient qu'en principe chaque pays est mieux placé que tout autre pour déterminer le modèle de services convenant le mieux à sa situation propre, le Comité a suggéré de compléter les politiques nationales de fourniture de services par un partage du savoir et une coopération régionale plus étroite ; il a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

9. Le Comité a recommandé que le secrétariat continue à promouvoir les initiatives réussies en matière de conservation des ressources et à diffuser les enseignements à retenir.

B. Planification des programmes

10. Le Comité a estimé que la formulation du programme de travail devait se fonder sur les résolutions de la Commission qui donnaient un mandat à la CESAP. Félicitant le secrétariat pour ses travaux dans le domaine de la croissance verte, le Comité lui a demandé de poursuivre ses activités de promotion du développement durable, notamment en soutenant les initiatives de type 3R « réduire, réutiliser, recycler » et fondées sur le concept de « *mottainai* ». Il a également demandé que l'on fasse davantage pour appliquer la résolution 64/3 de la Commission sur la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

11. Notant que le programme de travail pour 2010-2011 avait été approuvé par la Commission, le Comité a recommandé que le secrétariat donne activement suite aux résolutions relatives à l'environnement et au développement, notamment à la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission.

II. TRAVAUX

A. Groupe de haut niveau sur les grands problèmes, les possibilités et la voie à suivre dans le domaine de l'environnement et du développement

12. Les travaux du Groupe ont été ouverts par le Président du Comité. M^{me} Anasuya Sanyal, Chef du Bureau Indochine du Channel News Asia, a fait office de modérateur. Le Groupe a réuni les personnalités suivantes: M. Ryokichi Hirono, Professeur émérite à la Graduate School of International Studies, Seikei University; M^{me} Akanksha Chaurey, Directrice de la section Decentralised Energy Solutions de l'Energy and Resources Institute (Inde); M^{me} Mary Jane Ortega, Secrétaire Générale de CITYNET et ancien Maire de San Fernando, La Union (Philippines); M^{me} Syeda Rizwana Hasan, Directrice de la Bangladesh Environmental Lawyers' Association et juriste auprès de la Cour suprême du Bangladesh.

13. En réponse à une question, les experts invités ont estimé que la croissance verte représentait une stratégie de développement réalisable pour parvenir à un développement durable et pouvait aider à réduire la vulnérabilité des pays exposés de la triple crise – alimentaire, énergétique et financière – et aux conséquences des changements climatiques. La stratégie devrait tendre à répondre aux problèmes liés à l'énergie dans le contexte du développement, des contraintes financières supportées par les autorités locales et des problèmes de développement particuliers aux différents pays.

14. Les problèmes de développement différaient selon les pays et que les solutions devraient être adaptées aux besoins particuliers de chacun. Souvent, les services de base faisaient largement défaut et, de l'avis des experts, la croissance verte devrait être intégrée à la fourniture de ces services de base pour répondre aux besoins des pauvres. Il était certain que la coopération régionale et mondiale était

nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et lutter contre les changements climatiques.

15. Les experts ont présenté les résultats obtenus par leur organisation et leur pays respectifs en matière d'environnement et de développement. M. Hirono a décrit les stratégies de développement appliquées au Japon, notamment les incitations fiscales et financières destinées à renforcer l'efficacité, la promotion de l'énergie renouvelable, la recherche-développement en matière de technologies environnementales et l'amélioration de l'efficacité énergétique. M^{me} Ortega a présenté des exemples d'activités menées par les autorités locales pour améliorer les moyens d'existence des communautés locales de façon durable. M^{me} Chaurey a donné un aperçu des mesures prises en Inde pour développer les énergies renouvelables et faciliter l'accès des communautés aux services énergétiques, et a souligné l'importance de la collaboration entre le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les pouvoirs publics. M^{me} Hasan a rappelé que les stratégies à appliquer différaient nécessairement selon les pays. Il était important d'arriver à un partage de la responsabilité du développement et de ne pas permettre à une culture de l'impunité de dominer le processus de développement.

16. Les experts ont aussi traité notamment des questions suivantes : l'importance de la participation des pouvoirs publics locaux à l'élaboration des politiques, étant donné leur rôle de fournisseurs des services de base, et la nécessité de regarder au-delà des intérêts nationaux et de travailler ensemble pour promouvoir les intérêts mondiaux. On a souligné aussi que les pays devraient établir des politiques nationales propices à la mobilisation des ressources internes pour pallier le manque de ressources financières nécessaires pour promouvoir le développement durable. On a noté que la croissance verte pourrait être une stratégie importante, bien qu'elle risque d'être lente à produire des résultats en raison des conflits entre ses avantages et les menaces créées par une croissance et une industrialisation rapides.

17. Ils ont estimé que l'appropriation nationale des programmes de mise en œuvre de la croissance verte s'imposait comme une nécessité, particulièrement dans le cas des programmes portant sur le rendement énergétique, la conservation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, outre les interventions pour réagir aux changements climatiques afin d'assurer un développement durable. Ils ont reconnu également : a) la nécessité d'un vigoureux appui politique de la part des gouvernements pour le succès de l'approche de la croissance verte ; b) la nécessité de mettre la personne humaine au centre des politiques et des décisions officielles dans ces domaines.

18. Ils ont souligné le rôle permanent qui incombait à la CESAP pour aider les États membres et la société civile de la région à planifier, concevoir, formuler, exécuter et suivre leurs stratégies respectives de développement en faveur de la croissance verte, et pour servir de carrefour pour les échanges de connaissances et de modèles à reproduire.

19. La recherche de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables devaient aller de pair et l'approche de la croissance verte pouvait être utilisée pour exploiter les principales fonctions de ces stratégies énergétiques. Il importait aussi de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en les intégrant aux services répondant à d'autres besoins de développement comme la santé et l'éducation.

B. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement

1. Intégration de la durabilité environnementale aux politiques de développement

20. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur l'intégration de la durabilité environnementale aux politiques de développement (E/ESCAP/CED/1).
21. Le fonctionnaire chargé de la Division de l'environnement et du développement et le Chef de la section des politiques de l'environnement et du développement ont présenté le document.
22. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, République de Corée.
23. Le Comité a félicité le secrétariat pour l'analyse et les recommandations pertinentes figurant dans le document d'information.
24. Il a noté que les crises multiples et étroitement imbriquées que traversaient les pays exigeaient une approche intégrée en faveur du développement durable, appuyée sur chacun de ses trois piliers: le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Une telle approche a été jugée cruciale pour réaliser les objectifs de développement, en particulier pour éliminer la pauvreté et la faim.
25. Le Comité a débattu des effets nuisibles des changements climatiques. L'action contre les changements climatiques exigerait l'adoption d'un mode de développement à faible émission de carbone et l'intégration systématique de mesures d'adaptation aux politiques de développement. Le Comité a également débattu de plusieurs options, comme la recherche des coavantages et les diverses mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie, qui pouvaient offrir des solutions gagnant-gagnant pour concilier les mesures à prendre en matière de climat et les politiques de développement. Le Comité a été informé des politiques et initiatives adoptées par les pays de la région en réaction aux changements climatiques.
26. La croissance verte exigeait une participation active et des efforts collectifs de tous les secteurs de la société. Une approche transsectorielle et la mise en place de mécanismes institutionnels nationaux appropriés étaient nécessaires.
27. Il était important d'assurer l'accès aux services énergétiques à un coût abordable pour parvenir à réduire la pauvreté par la promotion des technologies de l'énergie renouvelable. Il était absolument nécessaire de promouvoir des technologies propres pour les combustibles fossiles, qui resteraient la principale source d'énergie dans l'avenir prévisible.
28. Les tensions subies par les ressources en terres et en eau engendraient des menaces pour la sécurité alimentaire dans la région. Il était indispensable de promouvoir une gestion intégrée des ressources en terres et en eau et d'appliquer des politiques et des programmes orientés vers l'agriculture durable.
29. Le Comité a été informé des politiques et des initiatives des pays de la région en matière d'intégration de la durabilité environnementale dans les politiques de développement. Le représentant du Cambodge a ainsi annoncé que son pays avait

entrepris d'établir une « feuille de route nationale pour la croissance verte ». À cette fin, le Gouvernement avait créé un secrétariat national pour la croissance verte au sein du Ministère de l'environnement et un groupe de travail interministériel sur la croissance verte. Parmi les domaines prioritaires figurant sur cette feuille de route on pouvait mentionner l'agriculture durable, la sylviculture durable, la gestion durable des ressources en eau, les transports durables, la gestion des déchets et un projet de promotion des villages écologiques. Le Gouvernement envisageait également la création d'un comité/conseil pour la croissance verte sous la présidence du Vice-Premier Ministre.

30. Le représentant de la Chine a informé le Comité que son Gouvernement avait intégré sa stratégie de développement durable dans le plan national de développement économique et social. La Chine s'attachait à promouvoir les concepts d'industrie verte et d'économie circulaire, suivant un modèle d'industrialisation qui produise des avantages économiques, consomme moins de ressources et moins d'énergie et génère moins de pollution, dans le but d'instaurer une société économe en ressources et respectueuse de l'environnement.

31. La représentante de l'Inde a informé le Comité que son Gouvernement avait établi un plan d'action national sur les changements climatiques, portant aussi bien sur l'atténuation des effets que sur l'adaptation et comprenant des interventions dans plusieurs domaines dont les énergies renouvelables, les technologies du charbon propre, l'efficacité énergétique, les codes verts pour le bâtiment, des opérations de reboisement à grande échelle et l'agriculture verte.

32. En août 2008, la République de Corée avait adopté le principe de la « Croissance verte à faible émission de carbone » comme nouvelle vision nationale pour les 60 prochaines années, en vue de substituer au paradigme actuel du développement axé sur une croissance fondée sur la quantité et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, celui d'une croissance axée sur la qualité, et réduisant au minimum aussi bien l'utilisation des ressources naturelles que la pollution de l'environnement. Conformément à cette vision, le Gouvernement avait lancé la politique de la « Nouvelle donne verte » qui prévoyait des investissements dans les infrastructures environnementales, notamment la transformation des déchets en énergie et les installations pour les énergies renouvelables, ainsi que la remise en état de quatre grands cours d'eau. Au titre de cette politique, le Gouvernement envisageait de dépenser 50 billions de won, soit environ 40 millions de dollars, dans les quatre prochaines années. Ces mesures représentaient 90 % du plan de relance entrepris à la suite de la crise économique et visaient à créer 960 000 emplois. De plus, au titre du plan quinquennal (2009-2013), le Gouvernement de la République de Corée envisageait d'investir chaque année 2 % du produit intérieur brut (PIB) pour promouvoir la croissance verte.

33. La Fédération de Russie avait adopté un certain nombre de mesures pour obtenir: a) une meilleure intégration des facteurs environnementaux aux plans de développement économique du pays, b) une utilisation rationnelle des combustibles et des ressources énergétiques grâce à des mesures d'économie d'énergie et c) l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et les autres secteurs de l'économie. Le Gouvernement s'était donné pour objectif de réduire de 40 % l'intensité énergétique de son PIB en 2020 par rapport à 2007. Le Gouvernement avait adopté récemment une législation nouvelle sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, comprenant des mesures d'élimination progressive des ampoules incandescentes d'ici à 2014, ainsi que des normes d'étiquetage énergétique pour les produits, la comptabilité commerciale obligatoire des ressources énergétiques et une réglementation de l'efficacité énergétique des immeubles. Le Gouvernement envisageait d'offrir des facilités de crédit aux consommateurs et des incitations

financières aux entrepreneurs pour permettre une transition en douceur vers le nouveau système. Les investissements nécessités par ces activités étaient estimés à quelque 10,5 mille milliards de roubles.

34. Le Comité a pris note de l'importance de la coopération multilatérale pour traiter des questions liées à l'environnement et au développement. Il a été informé que certains pays de la région appuyaient activement les initiatives régionales et internationales tendant à promouvoir l'intégration de la durabilité environnementale aux stratégies de développement. Ainsi, le représentant de la République de Corée a fait part de la volonté de son pays de continuer à soutenir la croissance verte dans les pays de la région. Le représentant du Japon a réaffirmé l'intention de son pays d'accroître son assistance financière et technique pour permettre aux pays en développement de s'orienter vers des schémas de développement sobres en carbone sans compromettre leur croissance économique, et d'aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques, grâce à l'Initiative Hatoyama. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Comité que son Gouvernement apporterait une contribution financière à la création d'un mécanisme de coopération transfrontalière pour la préservation de la nature en Asie du Nord-Est en vue de soutenir la coopération environnementale entre les pays membres.

35. Le représentant de l'Inde a informé le Comité que son Gouvernement avait organisé, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat de l'ONU, la Conférence de haut niveau de Delhi sur les changements climatiques: développement technologique et transfert de technologie, qui s'était tenue en octobre 2009, et qu'il organiserait en 2010 à New Delhi la quatrième Conférence internationale sur les énergies renouvelables, sur le thème « Développer et généraliser les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et face aux changements climatiques ».

36. Le Japon et les pays de la sous-région Bassin du Mékong avaient récemment lancé la « Décennie pour un Mékong vert » qui commencerait en 2010. Les activités porteraient principalement sur la gestion durable des forêts, la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la gestion des ressources en eau, l'efficacité énergétique et l'énergie propre, et l'édification d'une société résistante aux catastrophes naturelles. Le représentant du Japon a informé le Comité que la cinquième réunion du réseau de l'Initiative de Kitakyushu se tiendrait en février 2010 à Kitakyushu (Japon) et qu'une manifestation parallèle à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, prévue à Astana, était envisagée afin de diffuser largement les résultats de l'initiative.

37. Le Comité s'est félicité de l'annonce faite par le Gouvernement du Kazakhstan d'accueillir la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, du 27 septembre au 2 octobre 2010 à Astana, et des progrès accomplis par ce pays quant aux dispositions institutionnelles prises au titre du processus préparatoire national. Le Gouvernement kazakh a informé le Comité qu'il faisait le nécessaire pour réunir le budget devant financer l'organisation de la Conférence et pour assurer la participation de toutes les parties prenantes au processus préparatoire national. Le représentant de ce pays a fait part de la suggestion faite par son Gouvernement à titre préliminaire d'organiser, au cours de la période allant de janvier à juillet 2010, six réunions préparatoires (cinq réunions sous-régionales et une régionale), en étroite coopération avec les États membres de la CESAP et les organisations partenaires, certaines de ces réunions pouvant être organisées juste avant ou après la soixante-sixième session de la Commission ou d'autres réunions régionales. Le processus préparatoire bénéficierait d'une synergie

avec les activités liées à la Conférence ministérielle sur l'environnement en Europe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ainsi qu'avec les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dont le Kazakhstan assurerait la présidence en 2010.

38. Le Comité a pris note de la demande d'assistance adressée par le Gouvernement kazakh à la CESAP et à d'autres organismes des Nations Unies, à des institutions financières, dont la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, aux pays développés d'Asie et d'Europe et aux entreprises du secteur privé pour : a) l'organisation des réunions préparatoire sous-régionales et régionales susmentionnées; b) la désignation des principaux experts et conseillers techniques; c) l'organisation de manifestations parallèles en partenariat avec les différentes parties prenantes; d) l'apport d'un soutien financier supplémentaire pour assurer la participation de certains pays en développement membres de la CESAP.

2. Élargissement de l'accès aux services pour un développement durable et socialement inclusif : eau, assainissement, énergie, transports et logement

39. Le Comité était saisi de la note du secrétariat (E/ESCAP/CED/2).

40. Le document a été présenté par le fonctionnaire chargé de la Division de l'environnement et du développement.

41. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation : Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon et République de Corée.

42. Les représentants ont débattu des problèmes persistants rencontrés par la région, dus au fait que les villes étaient devenues des centres de croissance économique et que des millions de personnes étaient privées d'un accès adéquat au logement, à l'électricité, à l'eau propre, à l'assainissement et aux transports. Ces problèmes s'aggravaient encore au cours des quarante années à venir, quand 2,5 milliards de personnes supplémentaires auraient besoin de ces services.

43. Plusieurs pays de la région avaient choisi de se lancer activement sur la voie du développement vert, comme l'ont illustré plusieurs représentants. Certains étaient d'avis que la prestation des services pourrait être améliorée par un développement intégré des infrastructures. Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales avaient été lancées dans différents secteurs socioéconomiques.

44. Une action au niveau régional serait nécessaire pour que : a) le développement des infrastructures, y compris les mesures inscrites dans les plans de relance, intègre l'efficacité dans l'optique d'une croissance durable; b) les fleuves et l'environnement soient remis en état et qu'une écologisation des marchés de capitaux et des marchés financiers s'opère en faveur d'une croissance plus forte et d'un renforcement des systèmes de soutien social; c) le développement des infrastructures soit intégré au moyen d'une planification transsectorielle favorisant l'efficacité. Certains ont estimé que ces efforts ne réussiraient pas sans un renforcement des capacités ou des institutions.

45. Le secrétariat a présenté des approches programmatiques envisageables pour la coopération régionale. L'adoption d'un programme de villes écologiques a été citée comme un exemple d'action pouvant offrir davantage de possibilités économiques conduisant à une croissance économique inclusive, durable et économe en ressources et à la création d'un cadre efficace pour un développement intégré des infrastructures. De même, il était clair que les zones rurales devaient bénéficier des services urbains

afin qu'elles puissent contribuer davantage à la croissance économique durable, et pour renforcer les mécanismes existants en vue d'une meilleure prestation de services intégrés.

46. Le représentant de la République islamique d'Iran a mentionné le problème environnemental des tempêtes de poussière et de sable en Asie du Sud-Ouest et, invoquant le mandat du secrétariat énoncé au paragraphe 8 de l'annexe I de la résolution 64/1 de la Commission, a demandé au secrétariat de promouvoir les synergies, les échanges de vues et de données d'expérience et de contribuer à traiter de tous les aspects de la question au niveau régional. Il a prié le secrétariat d'entreprendre une action de prévention pour éviter que le problème affecte les pays voisins, notamment par la coopération interrégionale.

47. Le Comité a noté que la prestation de services pour tous et la durabilité environnementale pouvaient sembler incompatibles mais que les stratégies de croissance verte apportaient la preuve que les deux objectifs ne s'excluaient pas mutuellement et pouvaient même se compléter. Tout en se félicitant de la promotion des 3R (réduire-réutiliser-recycler) et de la nouvelle donne verte, le Comité a noté que le mot japonais *mottainai* exprimait le regret ressenti quand un objet qui pouvait encore servir n'était plus utilisé ou était jeté. Ce terme a été proposé comme l'exemple d'un changement de comportement qui pourrait conduire à une utilisation plus efficace des ressources naturelles.

48. Il s'est inquiété de voir que les villes en pleine croissance avaient de plus en plus de mal à préserver leur capital naturel tout en poursuivant leur croissance économique et en offrant des services de logement, d'énergie, d'eau, d'assainissement et de transport pour tous. On a évoqué en particulier le sort des habitants des bidonvilles qui souffraient le plus durement du manque d'accès aux services de base et de la dégradation de l'environnement. L'Initiative de Kitakyushu était une bonne base pour la mise en commun et la promotion des initiatives locales favorisant un développement socioéconomique écologiquement durable des villes. La cinquième réunion du réseau de l'Initiative de Kitakyushu devait se tenir dans la ville même de Kitakyushu en 2010 et être consacrée à un examen approfondi des progrès accomplis au cours des dix dernières années.

49. À propos des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité a été informé des premiers résultats obtenus par certains pays dans la réalisation de la cible 3 (de l'Objectif 7) relative à un accès durable à l'approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base, ainsi que du travail accompli par le secrétariat pour mieux définir la sécurité de l'eau pour les ménages, en partenariat avec la Banque asiatique de développement et le Asian Pacific Water Forum et en concertation avec l'OMS et l'UNICEF. Étant donné le lien entre les objectifs concernant l'eau et l'assainissement et ceux concernant la santé, le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans la prestation des services médicaux dans certains pays d'Asie et du Pacifique.

50. Le Comité a examiné également les progrès obtenus en matière de prestation de services énergétiques pour tous. Des efforts considérables avaient été consentis par plusieurs pays membres pour assurer à tous un accès abordable à l'énergie, notamment comme élément décisif pour atteindre l'objectif général d'élimination de la pauvreté. La croissance démographique et la croissance économique allaient entraîner une poussée de la demande d'énergie en Asie et dans le Pacifique et il fallait se doter de systèmes globaux et adéquats d'approvisionnement en énergie pour parvenir à un développement durable à long terme.

51. Les représentants ont insisté sur l'importance d'une approche intégrée en matière de planification et de prestation de différents services, qu'il s'agisse de l'accès à l'eau et de l'assainissement, des liaisons de transport, des services énergétiques ou du logement. Différents exemples ont été évoqués : économies d'énergie réalisées grâce à des services de transport plus efficaces et à la transformation des déchets en énergie; systèmes améliorés pour mesurer la consommation d'eau, de gaz et d'électricité; normes de fabrication pour les appareils et codes du bâtiment. Le Comité a estimé qu'il fallait améliorer le partage des connaissances concernant ces pratiques novatrices ainsi que la coopération régionale en la matière.

52. S'agissant de la proposition figurant dans le document de travail concernant la création d'un conseil ministériel sur les ressources en eau et la sécurité de l'eau, certains représentants ont estimé qu'aucun progrès ne se ferait dans ce domaine tant qu'il n'y aurait pas de consensus sur une définition de la sécurité de l'eau

C. Planification et suivi des programmes

1. Examen de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009 et éléments saillants du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011

53. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CED/3.

54. Le document a été présenté par le fonctionnaire chargé de la Division de l'environnement et du développement.

55. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Fédération de Russie; Inde; Japon; République de Corée.

56. Au sujet de la gestion des ressources en eau, le Comité a été informé que la Conférence de suivi sur l'Année internationale de l'assainissement se tiendrait en janvier 2010 et qu'elle s'articulerait autour de trois questions: la place de l'assainissement durable dans la société; l'optimisation de la technologie de l'assainissement; le financement de l'assainissement. Ces trois éléments étaient essentiels pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement. Le Gouvernement japonais a été remercié pour son soutien constant à l'application de la résolution 61/192, adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2006, au sujet de l'Année internationale de l'assainissement. Le secrétariat avait participé activement à la mise en œuvre de l'Année internationale de l'assainissement, notamment à son lancement régional lors du premier Sommet Asie-Pacifique de l'eau, tenu à Beppu (Japon) en décembre 2007, et de son plan d'action visant à appuyer activement les activités de suivi, dont les préparatifs de la conférence.

57. À propos des activités futures en matière de gestion des ressources en eau et de la proposition d'établir un conseil des ministres sur la sécurité de l'eau pour l'Asie et le Pacifique, le Comité a appris que le secrétariat limiterait le champ de ces activités à la planification durable et aux ressources en eau, conformément à la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, ainsi qu'au Plan d'application de Johannesburg pour ce qui concernait la gestion intégrée des ressources en eau. Un groupe d'experts, réuni en novembre 2009, s'était prononcé contre la création d'un conseil des ministres et avait exprimé des avis qui seraient suivis pour renforcer la coopération régionale dans ce domaine.

58. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que l'élaboration du programme de travail devait être fondée sur les résolutions de la Commission qui conféraient un mandat à la CESAP. Il a été noté que la contribution financière de la Fédération de Russie aux activités du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement avait été affectée au seul projet sur la préservation de la nature dans les zones transfrontalières. Le représentant a aussi constaté les progrès accomplis au titre de l'initiative de coopération énergétique en Asie du Nord-Est. Il a prié le secrétariat de rendre dûment compte des résultats de la cinquième réunion du comité de hauts responsables et du deuxième dialogue des pouvoirs publics avec les entreprises sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est dans la documentation sur l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009.

59. Le représentant de la République de Corée a informé le Comité des activités du réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte, issu des travaux de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Depuis 2006, quatre forums de consultations politiques avaient eu lieu et un programme de formation des dirigeants avait été exécuté chaque année. Sept projets pilotes avaient été engagés. Les réunions du réseau de l'Initiative de Séoul s'étaient tenues deux fois par an pour examiner les activités et donner des directives au secrétariat du réseau. Une réunion de réseau et un forum de consultations politiques se tiendraient en juin ou en juillet ; ils pourraient aussi servir de réunion préparatoire de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Ces activités avaient contribué avec succès à la diffusion et à l'application du concept de croissance verte en Asie et dans le Pacifique.

60. Le représentant de la République de Corée a indiqué que son pays envisageait un élargissement du réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte après 2010. Les États membres ont été priés de soutenir cette proposition. Après 2010, l'idée était de privilégier l'application du concept plutôt que sa diffusion. Le réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte serait alors mieux à même d'offrir un cadre solide de coopération régionale pour la croissance verte.

61. Le secrétariat a pris note du soutien apporté par les États membres et de leur questionnement quant au lien entre croissance verte et développement durable. On a donc expliqué ensuite que la croissance verte était une stratégie de développement dont le but ultime était le développement durable. Le secrétariat a précisé qu'il suivrait, dans ses travaux sur la croissance verte, une approche tenant la balance égale et établissant des liens entre les trois piliers du développement durable.

62. À propos d'une recommandation tendant à ce que le secrétariat renforce son action en matière d'énergie renouvelable, le secrétariat a souligné l'importance des liens entre les changements climatiques, la pollution, la santé et les questions de pauvreté liées à l'accès à l'énergie des populations rurales pauvres. Il avait consacré beaucoup d'efforts à l'application de la résolution 64/3 de la Commission intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique » et il avait déjà offert son concours au Gouvernement indien en rapport avec la Conférence internationale sur l'énergie renouvelable qui se tiendrait à New Delhi en 2010.

63. En réponse à une demande d'éclaircissement faite par le représentant de la Fédération de Russie au sujet de la procédure d'amendement du futur programme de travail avant son examen par la Cinquième commission, le secrétariat a expliqué que le programme de travail pour la période biennale 2010-2011 pourrait être amendé ultérieurement par la Commission à sa soixante-sixième session en 2010.

2. Examen du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013

64. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat contenant les éléments préliminaires du projet de cadre stratégique relatif au sous-programme 4 (Environnement et développement durable) pour la période biennale 2012-2013 (E/ESCAP/CED/4).

65. En présentant le document, le secrétariat a informé le Comité que le projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013 avait été conçu avec l'objectif global de réduire la pauvreté par la promotion du développement durable et inclusif. Le secrétariat a décrit les grandes étapes du processus d'adoption définitive par l'Assemblée générale à la fin de 2010.

66. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: République démocratique populaire lao et Fédération de Russie.

67. Les réalisations escomptées du sous-programme ont été présentées. La Division de l'environnement et du développement contribuerait à l'obtention des réalisations escomptées du sous-programme.

68. Une délégation a constaté que, si le cadre stratégique faisait référence à la croissance verte dans la réalisation escomptée et les indicateurs, cette approche n'était cependant pas la seule stratégie applicable pour parvenir au développement durable dans la région. La même délégation a demandé des éclaircissements au sujet de la définition de l'expression « sécurité de l'eau » et des mandats spécifiques conférés à la CESAP en matière de changements climatiques. En réponse, le secrétariat a indiqué qu'il n'existait pas de définition convenue de la sécurité de l'eau au sein des Nations Unies et que le travail de la CESAP dans ce domaine était centré sur le renforcement de la coopération régionale et le soutien au développement économique et social. Quant au mandat de la CESAP en matière de changements climatiques, le secrétariat a indiqué que le Plan d'application de Johannesburg demandait instamment à l'ONU de soutenir les efforts visant à remédier aux conséquences économiques et sociales des changements climatiques. Le secrétariat a relevé aussi que la CESAP avait pour mandat général de promouvoir la coopération régionale pour le développement économique et social. Il a rappelé en outre que son rôle n'était pas de soutenir le processus de négociation, mais de soutenir la planification intégrée du développement à long terme.

69. Une délégation a souligné qu'il convenait de renforcer l'intégration et la coopération aux niveaux régional et sous-régional ainsi que la coopération entre les programmes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la sous-région Bassin du Mékong et de la CESAP. Elle a indiqué que son Gouvernement encourageait la compétitivité dans la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes et contribuait aux activités entreprises à l'échelon mondial pour réagir aux changements climatiques.

70. Le Comité a noté que le projet de cadre stratégique pour 2012-2013 en rapport avec le sous-programme 4, Environnement et développement, proposé par le secrétariat³ serait examiné à une réunion du Comité consultatif des représentants permanents en février 2010.

³ Voir E/ESCAP/CED/4.

D. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-sixième session

71. Le Comité a été informé que l'une des tâches confiées aux huit comités au titre du mandat générique figurant dans la résolution 64/1 de la Commission consistait à soumettre à l'examen de la Commission des questions sous forme de projets de résolution. Cette fonction répondait aux demandes émises auparavant par les États membres qui avaient souhaité que des consultations plus largement partagées se tiennent entre les gouvernements des États membres pour l'établissement des projets de résolution à soumettre à la Commission. Un point avait donc été inscrit à l'ordre du jour pour permettre un débat et un examen des idées qui pourraient trouver place dans des projets de résolution destinés à un examen ultérieur par la Commission. Aucune proposition n'a été faite à ce titre.

E. Questions diverses

72. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

F. Adoption du rapport

73. Le Comité a adopté le rapport sur sa première session le 4 décembre 2009.

III. ORGANISATION

A. Ouverture, durée et organisation de la session

74. Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa première session à Bangkok du 2 au 4 décembre 2009.

75. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a fait une déclaration liminaire.

76. M. Anatoliy Dernovoy, Secrétaire exécutif du Ministère de la protection de l'environnement du Kazakhstan, a prononcé un discours introductif au nom de M. Nurgali Ashimov, Ministre de la protection de l'environnement. Dans sa déclaration, il a informé le Comité que son pays était disposé à accueillir la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement et a demandé un appui pour l'organisation de cette réunion. Il a annoncé que le Kazakhstan suivait volontiers la voie tracée par les précédentes conférences ministérielles sur l'environnement et le développement et qu'il était prêt à proposer une nouvelle initiative, intitulée « *zhasyly damu* » (« développement vert » en kazakh), tendant notamment à préserver les écosystèmes à l'aide des instruments économiques. Le Kazakhstan souhaitait renforcer sa coopération avec les pays de la région Asie-Pacifique et les autres pays. Cette coopération bénéficierait à la région de multiples manières, notamment par la réalisation de son potentiel en matière de ressources naturelles et d'environnement.

B. Participation

77. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Cambodge; Chine; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Mongolie, Pakistan; République de Corée; République démocratique populaire de Corée; République démocratique populaire Lao; Thaïlande et Macao (Chine). Ont également participé à la session des représentants de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Afrique du Sud.

78. Ont participé de même à la session des représentants des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées suivants : Centre du commerce international CNUCED/OMC; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Programme des Nations Unies pour les établissements humains; Fonds des Nations Unies pour la population; Organisation mondiale de la santé.

79. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Cités et gouvernements locaux unis – Section régionale Asie Pacifique; Communauté économique eurasiennne; Centre régional pour l'environnement en Asie centrale et Organisation internationale de normalisation.

C. Élection du bureau

80. Le Comité a élu le bureau suivant :

- Président: M. Dana Adyana Kartakusuma (Indonésie)
- Vice- présidents: M^{me} Keobang A. Keola (République démocratique populaire lao)
M. Masatoshi Sato (Japon)
M. Mahmoud Khani Jooyabad (République islamique d'Iran)
M^{me} Marina Sirotkina (Fédération de Russie)
- Rapporteur: Mr. Yong-Jin Kim (République de Corée)

D. Ordre du jour

81. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Groupe de haut niveau sur les grands problèmes, les possibilités et la voie à suivre dans le domaine de l'environnement et du développement.
5. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement :
 - a) Intégration de la durabilité environnementale dans les politiques de développement;
 - b) Élargissement de l'accès aux services pour un développement durable et socialement inclusif: eau, assainissement, énergie, transports et logement.

6. Planification et suivi des programmes :
 - a) Examen de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009 et éléments saillants du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011;
 - b) Examen du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013.
7. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-sixième session.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/CED/1	Intégration de la durabilité environnementale dans les politiques de développement	5 a)
E/ESCAP/CED/2	Élargissement de l'accès aux services pour un développement durable et socialement inclusif: eau, assainissement, énergie, transports et logement	5 b)
E/ESCAP/CED/3	Examen de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009 et éléments saillants du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011	6 a)
E/ESCAP/CED/4	Examen du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013	6 b)
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/CED/L.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/CED/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CED/L.3	Projet de rapport	9
E/ESCAP/CED/L.3/Add.1	Projet de recommandations du Comité	9
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CED/INF/1	Tentative programme	
E/ESCAP/CED/INF/2/Rev.1	List of participants	
E/ESCAP/CED/INF/3	Information note for participants	

- - - - -